



**Levée de fonds citoyenne
10 avril 2025**

1. **Petit et rapide rappel : c'est quoi, Enercitif ?**
2. **Une levée de fonds citoyenne : pour quel projet ?**
3. **Pourquoi participer ? Quels risques ?**
4. **Comment (re)souscrire ?**

Un temps de questions/réponses à mi-parcours et en fin
Des questions complémentaires ? Dans le chat !
Merci de couper votre micro hors prise de parole

**Petit et rapide rappel :
c'est quoi, Enercitif ?**

Enercitif, acteur de l'Énergie citoyenne

Un mouvement, national et européen, qui s'appuie sur 4 piliers :



SON ANCRAGE LOCAL



SA GOUVERNANCE OUVERTE



SON EXIGENCE ÉCOLOGIQUE



SA DÉMARCHE NON SPÉCULATIVE

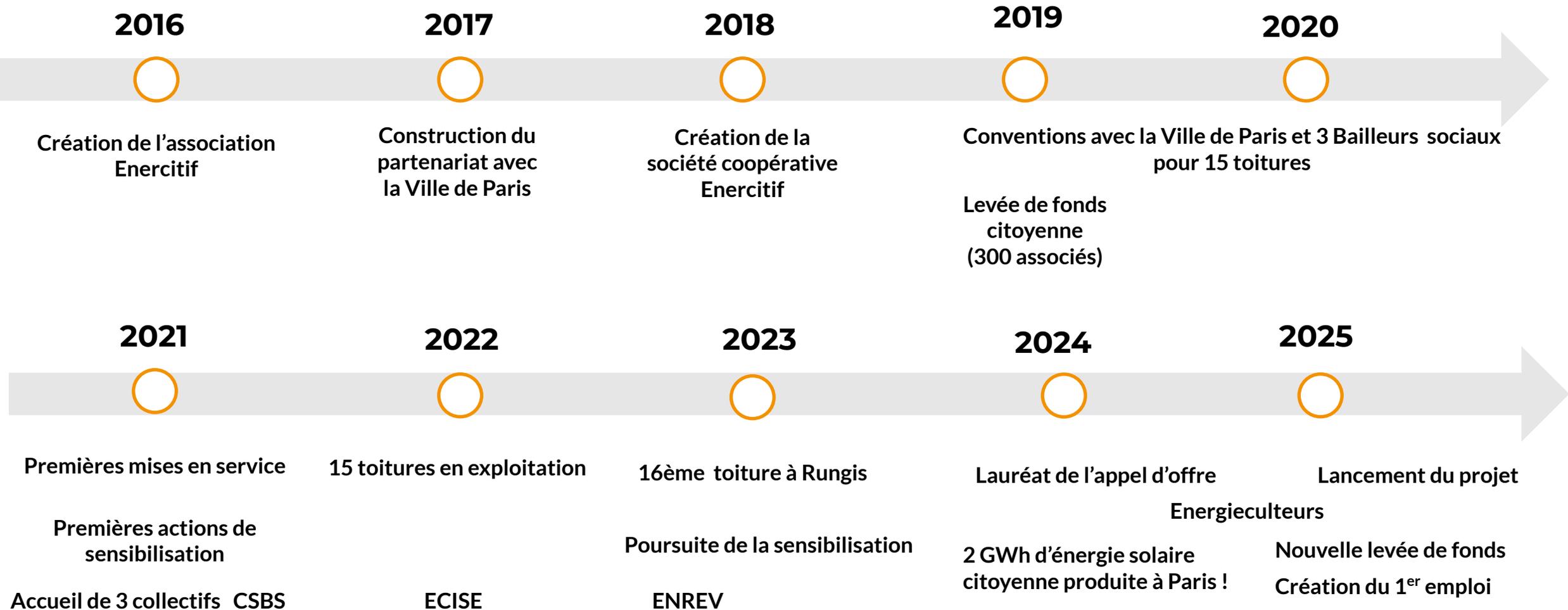


Les principes d'action

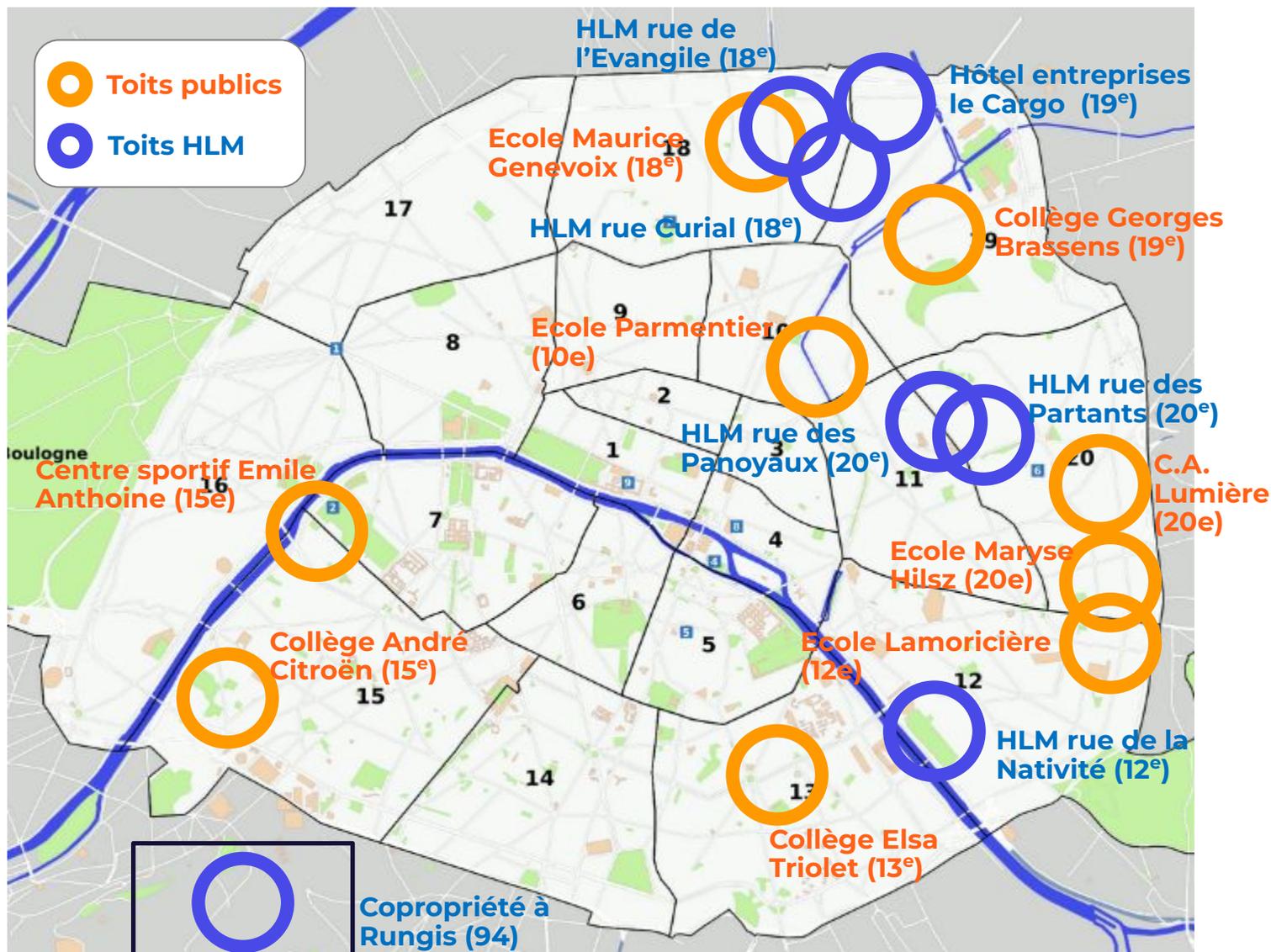
- Pour **une finalité qui se distingue** de celle des entreprises privées lucratives
- Agir **dans le sens de l'intérêt général** –qui n'est pas une exclusivité de la sphère publique-
- **La coopération comme mode de fonctionnement**, tant en interne qu'en externe
- **Une lucrativité volontairement limitée**, ce qui se traduit dans les choix de gestion
- **L'ouverture à tous et toutes**, tant dans la coopérative que dans l'équipe

Les grandes étapes

Déjà 9 ans depuis la création d'Enercitif



Les réalisations



16 centrales réalisées
830 kWc cumulés



1,2 M€ d'invest.



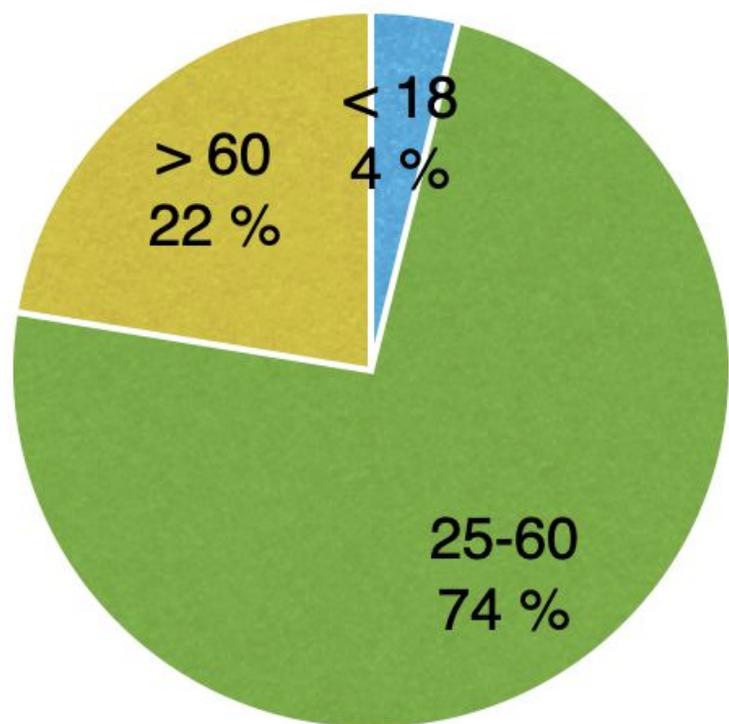
350 coopérateurs
1 350 abonnés



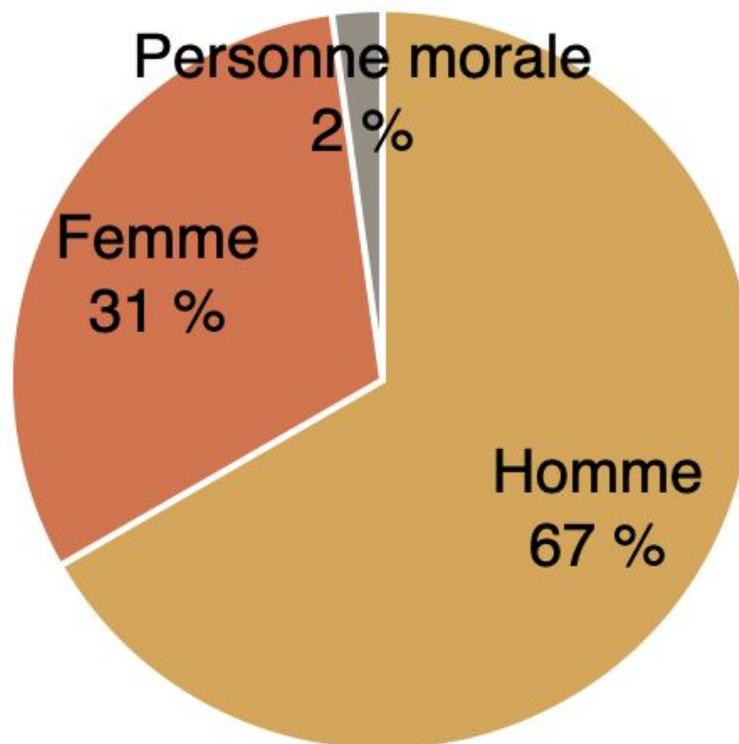
plusieurs ateliers de sensibilisation
 + de **250** élèves

Répartition des 350 membres de la coopérative

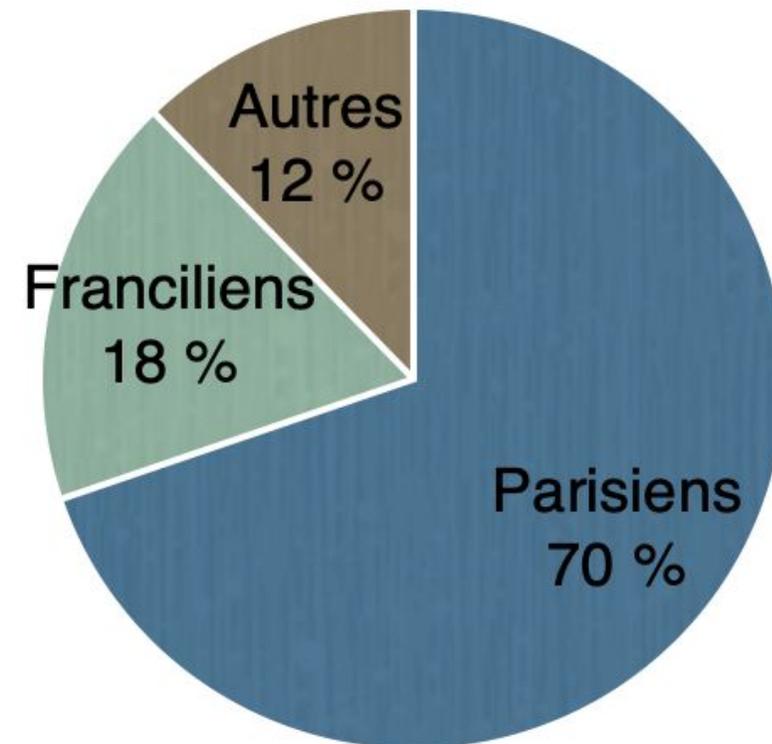
Répartition par catégorie d'âge



Répartition par sexe



Répartition géographique



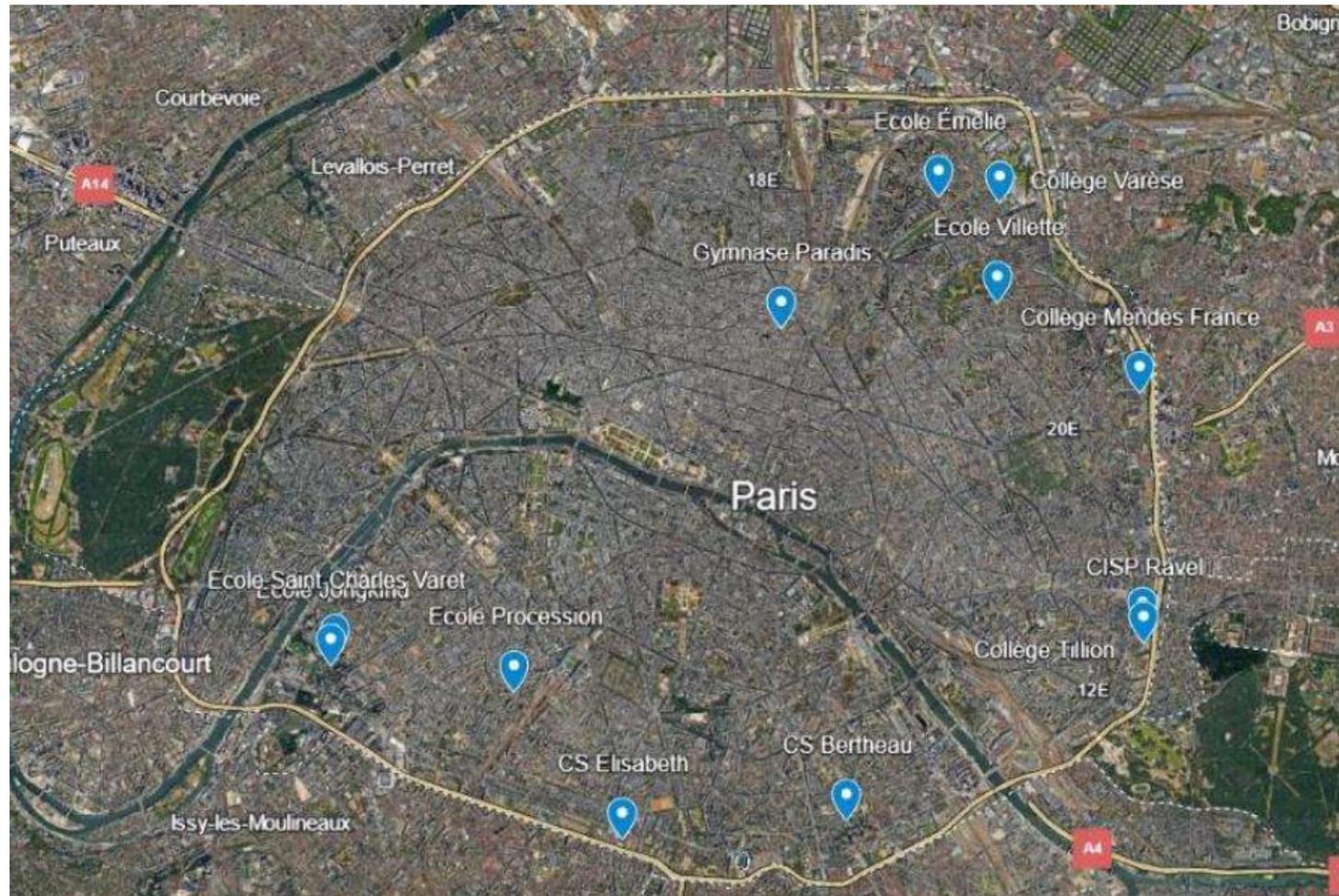


Une levée de fonds citoyenne : pour quel projet ?

12 nouvelles installations solaires

- **12 installations photovoltaïques** sur des toitures de bâtiments municipaux (écoles, collèges, centres sportifs...), à construire en 2025 et 2026
- Dans le cadre du **projet Energieculteurs de la Ville de Paris**
- **Un appel d'offres lancé par la Ville début 2023**, remporté par Enercitif mi-2024, formalisé par un contrat de concession de service (août 2024)
- **Schéma d'autoconsommation collective** patrimoniale : l'électricité est consommée par le bâtiment support et par d'autres bâtiments municipaux
- **Enercitif finance, construit et exploite** les installations pendant 15 ans, puis les cède à la Ville qui les exploitera encore 15 ans

Réparties sur 7 arrondissements



Réparties sur 7 arrondissements

Nom	Adresse	Ardt	Puissance (kW)
2025			
CS Elisabeth	11 rue Paul Appell	75014	63
Ecole Jongkind	3 rue Jongkind	75015	21
Ecole Émelie	8 impasse Émelie	75019	20
Collège Mendès France	24 rue Le Vau	75020	225
2026			
Gymnase Paradis	5 Rue Léon Schwartzberg	75010	35
CISP Ravel	6 avenue Maurice Ravel	75012	81
Collège Tillion	8 avenue Vincent d'Indy	75012	43
CS Bertheau	15 Rue Charles Bertheau	75013	35
Ecole Procession	66 rue de la Procession	75015	44
Ecole Saint-Charles Varet	195 rue St-Charles	75015	66
Collège Varèse	16-18 rue Adolphe Mille	75019	50
Ecole Villette	61 rue de la Villette	75019	76
			759

Quelques sites...



Centre sportif Elisabeth – 14ème



Collège Pierre Mendès-France – 20ème

Quelques sites...



Ecole Jongkind – 15ème



Ecole La Villette – 19ème

L'occasion de créer un premier emploi

- Un chef de projet, pour développer les 12 installations, et renforcer l'équipe bénévole
- Un tournant pour Enercitif, après 9 ans d'activité
- Un jalon pour construire la pérennité de la coopérative



Les aspects financiers

- Un investissement total d'environ 1,7 millions d'euros :
 - 1 300 000 € de construction
 - 250 000 € de prestations techniques
 - 140 000 € de salaires et charges liées (bureau, matériel...), amortis
 - 10 000 € d'assurance
- Son financement repose sur trois sources :
 - 250 000 € d'épargne citoyenne
 - 750 000 € de subvention d'investissement de la Métropole du Grand Paris (MGP)
 - 700 000 € d'emprunt auprès d'une banque
- Une redevance annuelle de l'ordre de 195 000 €, qui couvre : l'amortissement (sur 13-15 ans), les coûts d'exploitation, un mi-temps salarié, les frais financiers et la marge (TRI prévisionnel de 5 %)

Une première série de questions

**Pourquoi participer à la levée
de fonds citoyenne ?
Quels risques ?**

Quelques bonnes raisons de participer

- Face à l'urgence climatique, **agir concrètement** pour développer les énergies renouvelables, là où nous vivons, maintenant !
- **Participer à une aventure collective** de transition énergétique, qui privilégie la coopération pour l'intérêt général, pas la compétition
- **Donner du sens à son épargne**, être sûr de financer un projet utile
- Être membre d'**une entreprise coopérative solide**, qui a fait ses preuves, et pouvoir participer à sa gouvernance (une personne = une voix)
- **Un revenu assuré par le contrat avec la Ville** et un plan d'affaires robuste

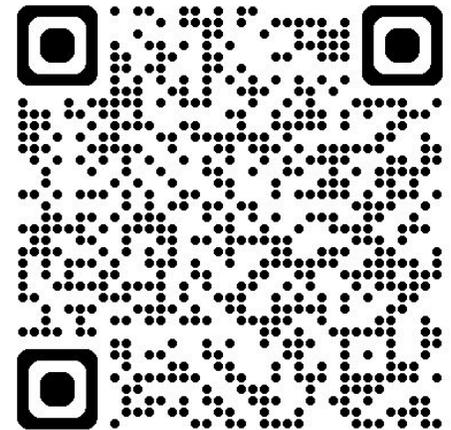
Sans ignorer les risques

- Comme tout investissement dans une entreprise, **il existe un risque de perte**, partielle ou totale, de sa participation financière
- **Quels risques ?** Liés au développement (autorisations, aléas techniques...) à l'exploitation (sinistre, production insuffisante...), à la santé financière de l'entreprise (pertes de financement ou d'exploitation...)
- Mais **une situation actuellement solide** :
 - Trois derniers exercices très largement bénéficiaires
 - Un haut de bilan robuste, avec des fonds propres consistants et des capitaux permanents dégagant un fonds de roulement égal à 18 mois d'activité
- Pour en savoir plus, chacun.e est invité.e à **prendre connaissance du DIS** (Document d'Information Synthétique)

Comment (re)souscrire ?

Souscrire des actions pour les installations de 2025

- Objectif de la campagne : **lever 100 k€ d'ici à mi-juillet**
 - Une nouvelle campagne sera prévue au 1^{er} semestre 2026, pour lever 150 k€ supplémentaire
- **Montant des souscriptions** (valeur de l'action : 10 € + 0,50 € prime d'émission) :
 - Minimum 100 € (sauf étudiants et minima sociaux : 10 €) + 5 € prime d'émission
 - Maximum 2 000 € (par tranches de 100 €) + 5 % prime d'émission
- **Durée de détention minimum : 5 ans**
- **Rendement** : décidé par l'AG. Objectif : maintenir la valeur de l'investissement sur la durée (inflation). Forme : prime d'émission, voire dividendes
- **Modalités** : formulaire sur le site d'Enercitif + envoi des justificatifs + paiement par virement



Quel montant choisir ?

- 100 € : vous produisez **un peu moins d'un mois de votre consommation** d'électricité (chiffre moyen, hors chauffage), pendant 30 ans ;
- 1 000 € : **vous adoptez un panneau photovoltaïque**, c'est le coût global de son installation ;
- 2 000 € : vous produisez l'équivalent de **6 mois de consommation d'électricité de votre foyer** (chiffre moyen, hors chauffage) pendant 30 ans.

Dans tous les cas : + 5 % de prime d'émission

Quelques bonnes idées pour finir

- Offrir une participation à un enfant pour son anniversaire, il vous en remerciera dans 20 ans 😊
- Devenir ambassadeur : parlez-en à vos amis, à votre famille, pour leur proposer de rejoindre la coopérative. Des outils à votre disposition : message à contact@enercitif.org
- Passer à l'action : rejoindre le collectif bénévole. Idem : contact@enercitif.org

Toutes les infos sur Enercitif, le projet et la souscription sur : <https://enercitif.org/>



Merci !